



Associations

Déclaration annuelle des dons 2022 Date-limite fixée au 31 mars 2023

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 a créé une nouvelle formalité pour les associations qui délivrent des reçus pour don. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les organismes sans but lucratif doivent déclarer chaque année : le montant cumulé des dons et versements perçus ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal, et le nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés.

La déclaration doit être effectuée dans les mêmes délais que la déclaration de résultats des entreprises (article 223 du CGI), soit dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice comptable ou au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai N+1 pour l'exercice clos le 31/12/N, **soit pour l'exercice 2022, avant le 31 mars 2023 ou au plus tard le 3 mai 2023.**

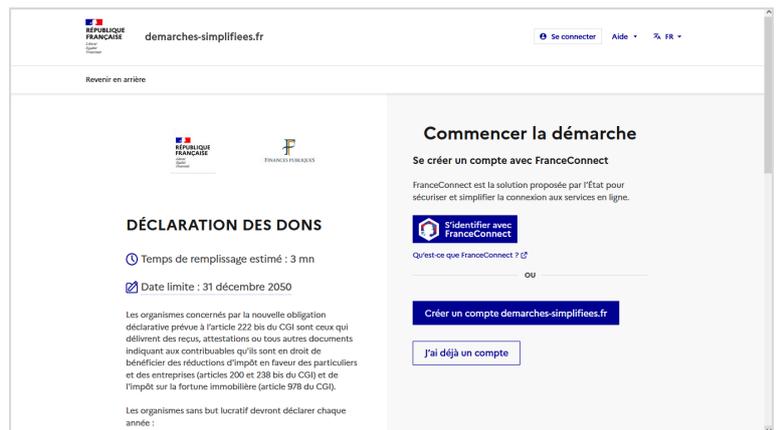
Le formulaire de déclaration est accessible depuis le site Internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-dons>.

Après s'être connecté à son compte existant, il faut renseigner son identité (nom, prénom, fonction), les coordonnées de l'association concernée (n° Siret, n° RNA). Il faut ensuite sélectionner l'année à déclarer (ici du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022), indiquer le montant total des dons perçus dans l'année et le nombre de reçus délivrés.

À l'issue de la saisie, il faut valider la déclaration. Un accusé de dépôt, puis une attestation sont envoyés dans la boîte électronique de l'association.

Un [Guide utilisateur de la déclaration sur le site demarches-simplifiees.fr](#) est accessible.

Les organismes concernés par l'obligation déclarative prévue à l'article 222 bis du CGI sont ceux qui délivrent des reçus, attestations ou tous autres documents indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt en faveur des particuliers et des entreprises (articles 200 et 238 bis du CGI) et de l'impôt sur la fortune immobilière (article 978 du CGI).





Merci les réseaux sociaux comme TikTok !

Des jeunes de plus en plus complotistes et irrationnels...

À la demande de la Fondation Reboot ⁽¹⁾ et de la Fondation Jean-Jaurès ⁽²⁾, l'Ifop a réalisé un sondage auprès des jeunes pour, d'une part mesurer leur porosité aux contre-vérités scientifiques, aux thèses conspirationnistes et aux croyances irrationnelles, d'autre part pour évaluer l'impact de l'usage des réseaux sociaux sur le rapport à la science et au paranormal ⁽³⁾.

Les résultats sont sidérants... L'Ifop explore tout d'abord le rapport des jeunes à la science et à la vérité scientifique. Ainsi, seuls 33 % des 18 à 24 ans estiment que la science apporte à l'homme plus de bien que de mal (- 22 points par rapport à 1972). En revanche, ils sont 17 % à penser qu'elle apporte plus de mal que de bien (+ 11 points). Chez les utilisateurs quotidiens de TikTok comme moteur de recherche, le taux monte à 27 %. Il est également élevé chez les jeunes ouvriers (29 %) ou chez les jeunes musulmans (27 %).

Parmi les 18 à 24 ans, ils sont 32 % à considérer que les vaccins à ARNm contre le Covid-19 sont dangereux pour les enfants ; 31 %, que les résultats à la présidentielle de 2020, aux États-Unis, ont été faussés aux dépens de Donald Trump ; 30 %, que manger bio, cela ne sert à rien ; 29 %, que le réchauffement climatique est un phénomène naturel contre lequel on ne peut rien faire ; 27 %, que les

êtres humains ne sont pas le fruit d'une longue évolution d'autres espèces... En d'autres termes, plus d'un jeune sur quatre est créationniste. Le taux est de 60 % chez ceux qui se disent croyants et religieux, et de 37 % chez ceux qui utilisent quotidiennement TikTok ⁽⁴⁾ comme moteur de recherche ou ceux qui utilisent plusieurs fois par jour des réseaux sociaux de microblogging ⁽⁵⁾.

Par ailleurs, 25 % semblent convaincus qu'on peut avorter sans risque avec des produits à base de plantes (le taux est de 48 % chez ceux qui recourent à Telegram ⁽⁶⁾ plusieurs fois par jour). De plus, 16 % des jeunes de 18 à 24 ans pensent qu'il est possible que la Terre soit plate et non pas ronde comme on nous le dit depuis l'école (le taux s'élève à 40 % chez ceux qui utilisent Telegram au moins une fois par jour).

Enfin, plus des deux tiers des jeunes (69 %) croient à au moins une des affirmations du sondage, s'inscrivant ainsi en totale rupture avec le consensus scientifique ou médiatique. Et le taux s'élève à 81 % chez les 18 à 24 ans qui consultent des réseaux sociaux de microblogging plusieurs fois par jour.

Dans notre prochaine édition, nous traiterons le rapport des jeunes aux para-sciences et à l'occultisme, puis la confiance des jeunes dans les réseaux sociaux.



2023
Semaine 5

Quiz



La pensée hebdomadaire

« Pourquoi les réseaux sociaux, première source d'information pour les 18-34 ans, ne devraient-ils pas se doter de "directeurs de la publication" à même de répondre, le cas échéant, devant la justice, des contenus qu'ils diffusent ? Sans doute cela les obligerait-il, sinon à diffuser l'identité de leurs milliers de contributeurs le plus souvent anonymes, du moins à la connaître et à organiser plus clairement leurs contenus où se mêlent aujourd'hui dans la plus grande confusion informations et fables, faits vérifiés et contextualisés et fantasmes sans fondements. »

Philippe Boissonnat, adjoint au rédacteur en chef,
« Cent quarante ans après » (éditorial),
Ouest-France des 31 juillet et 1^{er} août 2021.

(1) – La Fondation Reboot travaille à la promotion du raisonnement critique dans la société. À ce titre, elle a conçu des guides à destination des parents et des enseignants en vue de développer l'éducation au raisonnement permettant d'exercer son esprit critique. Site Internet : <https://www.fondation-reboot.org/>

(2) – La Fondation Jean-Jaurès se présente comme la « première des fondations politiques françaises » et comme « à la fois un think tank, un acteur de terrain et un centre d'histoire au service de tous ceux qui défendent le progrès et la démocratie dans le monde ». Site Internet : <https://www.jean-jaures.org/>

(3) – Sondage par questionnaire auto-administré en ligne du 28 octobre au 7 novembre 2022, auprès d'un échantillon de 1 061 jeunes de 11 à 17 ans et 942 de 18 à 24 ans, représentatif de la population française âgée de 11 à 24 ans. Résultats et commentaires : <https://www.ifop.com/publication/generation-tiktok-generation-toctoc-enquete-sur-la-mesinformation-des-jeunes-et-leur-rapport-a-la-science-et-au-paranormal-a-lheure-des-reseaux-sociaux/>

(4) – TikTok est une application mobile de partage de vidéo et de réseautage social lancée en septembre 2016. Elle est développée par l'entreprise chinoise ByteDance pour le marché non chinois.

(5) – Le but des microblogs est de diffuser plus fréquemment des informations en se limitant au minimum utile, à mi-chemin entre messageries instantanées et blogs.

(6) – Telegram Messenger est une application et un service de messagerie instantanée multiplateforme hébergé dans un nuage informatique (cloud). Les utilisateurs peuvent échanger messages, photos, vidéos et documents sans limite de taille.